



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

Envoyé en préfecture le 18/12/2019  
Reçu en préfecture le 18/12/2019  
Affiché le 18 DEC. 2019  
ID : 039-283900017-20191211-C2019\_41DELIB-AR

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 11 décembre 2019

Membres en exercice : 22  
Présents : 15  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 15  
Votes pour : 15  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
14/11/2019

Délibération n° C 2019- 41

Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2019 et information sur les opérations de dépenses imprévues

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Messieurs Gérard FERNOUX-COUTENET, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD ; Messieurs Franck DAVID, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

**Membres de droit à voix consultative**

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

**Membres élus à voix consultative**

Monsieur le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ ; Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY et l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON étaient excusés.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-François BAUVOIS (Directeur de Cabinet du Préfet), Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel); Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.



Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018 sur l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-2 du 29 janvier 2019 relative au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019 relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5<sup>ème</sup> membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-14 du 19 mars 2019 relative au Budget Primitif de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-23 du 26 juin 2019 relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-24 du 26 juin 2019, relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-26 du 26 juin 2019 relative au Budget Supplémentaire de l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 6 décembre 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

## I) Décision Modificative n°2 (DM2)

Après l'adoption du Budget Supplémentaire lors du Conseil d'Administration du 26 juin 2019, première modification, il s'est avéré nécessaire, pour assurer une meilleure fin d'exécution budgétaire, d'établir une DM2 afin de transférer des crédits entre sections et chapitres.

### A. Section de Fonctionnement

#### 1. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP + BS 2019	DM2	Variation DM2/BP+BS 2019
011	Charges à caractère général	2 770 117 €	2 908 592 €	39 700 €	1,36%
012	Charges de personnel	11 813 719 €	12 314 218 €		
65	Autres charges de gestion courante	170 774 €	146 039 €		
66	Charges financières	139 813 €	133 390 €	1 030 €	0,77%
67	Charges exceptionnelles	4 799 €	2 000 €		
022	Dépenses imprévues		30 577 €		
	<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>	<b>14 899 223 €</b>	<b>15 534 816 €</b>	<b>40 730 €</b>	<b>0,26%</b>
042	Opérations d'ordre	3 015 644 €	3 016 567 €		
dort	Dotations aux amortissements	3 015 644 €	3 016 567 €		
023	Virement à la section d'investissement				
	<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 914 867 €</b>	<b>18 551 383 €</b>	<b>40 730 €</b>	<b>0,22%</b>



○ **011 Charges à caractère général : + 39 700 €**

➤ 60632 Fournitures de petit équipement : + 5 000 €

La prévision au BP, au vu de la consommation à 9 mois (soit 153 640 €) nécessite une hausse des crédits de 5 000 €.

➤ 6068 Fournitures diverses : + 800 €

Changement d'imputation comptable concernant l'achat de petits équipements destinés au Plateau technique de Formation, en provenance de l'article 21578 (autre matériel et outillage technique).

➤ 615221 Entretien et réparations sur bâtiments : + 400 €

Changement d'imputation comptable concernant l'entretien du Plateau Technique de Formation, en provenance de l'article 21578 (matériel et outillage technique).

➤ 6156 Maintenance : + 22 000 €

Réajustement des crédits pour les contrats de maintenance des logiciels opérationnels et administratifs.

➤ 6226 honoraires : + 10 000 €

Augmentation des honoraires d'avocat nécessaire compte tenu des caractéristiques de certains de nos contentieux.

➤ 6231 Annonces et insertions : + 1 500 €

Changement d'imputation comptable concernant la publication des marchés de fonctionnement, en provenance de l'article 2033.

○ **66 Charges financières : + 1 030 €**

➤ 66112 Intérêts rattachement des ICNE : + 1 030 €

Réajustement des crédits des ICNE.

**2. Recettes de fonctionnement :**

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP + BS 2019	DM2 2019	Variation DM2/BP+BS 2019
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	878 389 €	836 900 €	- 217 000 €	-25,93%
74	Contributions et participations	16 708 438 €	16 746 179 €	64 345 €	0,38%
75	Autres produits de gestion courante	4 130 €	4 200 €		
77	Produits exceptionnels	66 528 €	69 000 €		
78	Reprises sur amortissements et provisions	17 976 €			
013	Atténuation de charges	36 744 €	37 000		
<b>Total recettes réelles</b>		<b>17 712 205 €</b>	<b>17 693 279 €</b>	<b>- 152 655 €</b>	<b>-0,86%</b>
042	Opérations d'ordre (neutralisation)		244 810 €	193 385 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		613 294 €		
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 712 205 €</b>	<b>18 551 383 €</b>	<b>40 730 €</b>	<b>0,22%</b>

○ **70 Produits des services, du domaine et ventes directes : - 217 000 €**

➤ 7061 Interventions soumises à facturation : - 217 000 €

La baisse constatée aux 3 premiers trimestres des interventions soumises à facturation, nous conduit à réduire la prévision des indisponibilités de transports sanitaires privés (ITSP) (d'environ 38% ; soit - 184 500 €) et des Urgences pré-hospitalières SMUR (d'environ 18% ; soit - 32 500 €)

○ **74 Contributions et participations : + 64 345 €**

➤ 748 Autres participations : + 64 345 €

Interventions pré-hospitalières SMUR exceptionnelles effectuées du 29 mai au 11 juin 2019 par les sapeurs-pompiers sur demande préfectorale lors du mouvement de grève aux urgences du centre hospitalier de LONS-LE-SAUNIER (95 interventions à 650 € ; garde postée infirmier 297,50h x 8,72€), somme versée par l'Agence Régionale de Santé en subvention, ou en produits au chapitre 70, article 7061, si une délibération prestations payantes est prise.

○ **042 Opérations d'ordre (neutralisation) : + 193 385 €**

Compte tenu de la diminution des recettes de fonctionnement, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est prévu l'inscription d'une augmentation de 193 385 € de la neutralisation des amortissements immobiliers, ce qui la porte à 438 195 € pour l'exercice.

## B. Section d'Investissement

### 1. Dépenses d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP + BS 2019	DM2	Variation DM2/BP+BS 2019
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	482 038 €	481 824 €		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	624 807 €	861 781 €	- 7 500 €	-0,87%
204	Subventions d'équipement versées	52 320 €	229 180 €		
21	Immobilisations corporelles	2 286 070 €	5 511 420 €	- 700 €	-0,01%
23	Immobilisations en cours	1 331 205 €	6 946 049 €	- 1 085 181 €	-15,62%
020	Dépenses imprévues		51 794 €		
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	<b>Total dépenses réelles (hors opérations d'ordre)</b>	<b>4 776 439 €</b>	<b>14 082 048 €</b>	<b>- 1 093 381 €</b>	<b>-7,76%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections				
dont	<i>Neutralisation</i>		244 810 €	193 385 €	78,99%
041	Opérations patrimoniales	1 252 723 €	148 506 €		
	<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 029 162 €</b>	<b>14 475 364 €</b>	<b>- 899 996 €</b>	<b>-6,22%</b>

○ **20 Immobilisations incorporelles : - 7 500 €**

➤ 2033 Frais d'insertion : - 1 500 €

Changement d'imputation comptable concernant la publication des marchés d'investissement, au profit de l'article 6231.

➤ 2051 Concession & droits similaires, licences : - 6 000 €

Ces crédits étaient prévus pour l'acquisition de licences téléphoniques «CALL-MANAGER» pour les stations ARTEMIS une nouvelle négociation auprès de la société SIS a permis d'annuler ce coût. Ces crédits sont réaffectés à l'article 2183 pour l'acquisition de radios PRESCOM.

○ **21 Immobilisations corporelles : - 700 €**

➤ 21578 Autre matériel et outillage : - 6 700 €

- - 1 200 € réaffectés à l'article 6068 (800 €) et à l'article 615221 (400€)

- - 5 500 € pour une annulation de dépense 2019 sur l'opération du CIS ORCHAMPS suite au retard d'exécution des travaux.

➤ 2183 Matériel informatique : + 6 000 €

Changement d'imputation des crédits alloués au BP à l'article 2051 pour l'acquisition de radios PRESCOM.

○ **23 Immobilisations en cours : - 1 085 181 €**

➤ 231312 Constructions centre d'incendie et de secours : - 1 085 181 €

- - 400 000 € en raison du retard d'exécution du nouveau CIS ARBOIS.

- - 685 181 € pour un ajustement "technique" des crédits de paiement de l'opération CIS LONS-LE-SAUNIER/POLE LOGISTIQUE (article 1612-1 du CCGT), les crédits à l'article 231312 prévus dans la délibération d'ouverture de l'AP sont suffisants pour couvrir les dépenses de janvier à mars 2020 sans prévoir de report de crédits.

○ **040 Opération d'ordre (Neutralisation) : + 193 385 €**

Compte tenu de la diminution des recettes de fonctionnement, afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il est prévu l'inscription d'une augmentation de 193 385 € de la neutralisation des amortissements immobiliers, ce qui la porte à 438 195 €.

## 2. Recettes d'investissement

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	BP + BS 2019	DM2 2019	Variation DM2/BP+BS 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	611 134 €	800 000 €		
13	Subventions d'investissement	1 544 115 €	2 492 795 €	- 108 125 €	-4,34%
16	Emprunts et dettes assimilées		4 593 931 €	- 791 871 €	-17,24%
21	Immobilisations corporelles	5 760 €			
024	Produits des cessions d'immobilisations		34 000 €		
<b>Total recettes réelles</b>		<b>2 161 008 €</b>	<b>7 920 726 €</b>	<b>- 899 996 €</b>	<b>-11,36%</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	3 015 644 €	3 016 567 €		
041	Opérations patrimoniales	1 252 723 €	148 506 €		
001	Excédent d'investissement reporté		3 389 565 €		
021	Virement de la section de fonctionnement				
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>6 429 375 €</b>	<b>14 475 364 €</b>	<b>- 899 996 €</b>	<b>-6,22%</b>

○ **13 Subventions d'investissement : - 108 125 €**

➤ 1315 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables par des groupements de collectivités : - 108 125€

- - 86 250 € annulation des crédits sur le projet de construction du CIS LE LIZON. Le 1<sup>er</sup> versement des communes s'effectuera au démarrage des travaux prévus en 2020.

- - 21 875 € ajustement de l'échéancier de versement des communes pour le projet de construction du CIS PLATEAU DE NOZEROY.

○ **16 Emprunts et dettes assimilées : - 791 871 €**

➤ 1641 Emprunts : - 791 871 €

Une inscription de - 791 871 € par rapport aux crédits votés permet d'équilibrer la section, en respectant le montant d'autorisation nécessaire à l'emprunt contracté de 3 800 000 € pour l'opération CIS LONS-LE-SAUNIER/ POLE LOGISTIQUE.

## RECAPITULATIF

DM2 2019	RECETTES	DEPENSES
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	40 730 €	40 730 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	-899 996 €	-899 996 €
<b>TOTAL</b>	-859 266 €	-859 266 €

### II) Information sur opérations de dépenses imprévues

Le SDIS a dû recourir en 2019 à l'utilisation des crédits votés en dépenses imprévues compte tenu de l'absence de crédits disponibles sur le chapitre concerné lors de la survenance de la dépense imprévue.

Le Conseil d'Administration doit être informé.

En section de fonctionnement le chapitre 022 voté à 30 000 € a été utilisé en octobre à hauteur de 7 000 € pour abonder le chapitre 011 à l'article 60632 (fournitures de petit équipement), pour l'acquisition de détecteurs CO.

**Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :**

- 1. d'adopter la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2019 et notamment de déterminer l'imputation budgétaire des 64 345 € attendus de l'ARS.**
- 2. de certifier avoir pris connaissance des opérations effectuées en dépenses imprévues au cours de l'exercice 2019.**

---

### DECISION N° C 2019-41 DU 11 DECEMBRE 2019

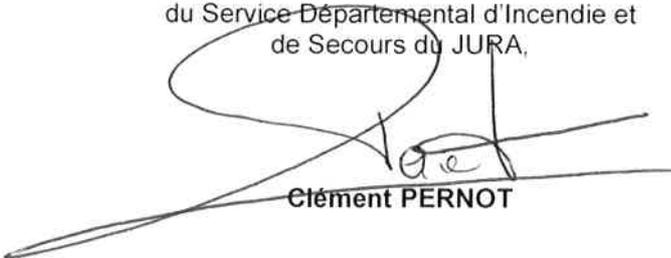
**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- 1. adopte la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2019 et confirme l'imputation budgétaire au chapitre 74 des 64 345 € attendus de la Santé.**
- 2. certifie avoir pris connaissance des opérations effectuées en dépenses imprévues au cours de l'exercice 2019.**

**Les annexes sont jointes à la délibération.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 18 DEC. 2019  
Affiché le 18 DEC. 2019  
Publié au RAA du 4<sup>tr</sup> trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
Clément PERNOT